

CONTRE LA REPRESSION AU TRAVAIL !

17 septembre 2020



CONTRE LA REPRESSION AU TRAVAIL !

Dans un contexte de crise économique et sanitaire, les travailleurs et travailleuses avec ou sans emploi subissent des attaques de toutes parts (licenciements, accords de performance collective,...). A Pôle emploi les changements permanents de la réglementation relative à l'assurance chômage ne garantissent pas l'accès aux droits à la protection sociale.

D'ailleurs en 2012 Pôle emploi a été condamné par la chambre sociale de la Cour de Cassation (arrêt n°10-30892 du 08/02/2012) pour avoir manqué à son obligation d'information et de ce fait avoir privé d'un droit à prestation une demandeuse d'emploi.

Pourtant depuis rien n'a changé: des usagers et usagères mal informés passent régulièrement à côté de leurs droits. Quand un agent ou une agente remet en cause une décision antérieure pour des droits, il ou elle se met à dos l'institution qui considère ces retours en arrière comme coûteux et qui perturbent son fonctionnement normalisé.

Dans les agences les directions n'incite pas à l'information exhaustive sur les droits des usagères et des usagers. Les méthodes et outils imposés aggravent la pression managériale et mettent constamment en porte à faux les collègues, les exposant à la panoplie des sanctions disciplinaires.

C'est ce qui arrive à plusieurs collègues et à des syndicalistes, à des lanceurs et lanceuses d'alerte dans différents secteurs. C'est une volonté claire du gouvernement et du patronat de mettre à genoux le mouvement social et le système de protection sociale dans son ensemble, de faire taire toute dissonance et de précariser davantage une partie toujours plus grande de la population.

SUD emploi dénonce vivement le défaut d'information, le non-respect des droits, le règne de l'arbitraire à Pôle emploi comme dans beaucoup de secteurs.

Fédération Solidaires SUD Emploi
syndicat.sud@pole-emploi.fr

Dans un contexte de crise économique et sanitaire, les travailleurs et travailleuses avec ou sans emploi subissent des attaques de toutes parts (licenciements, accords de performance collective,...). A Pôle emploi les changements permanents de la réglementation relative à l'assurance chômage ne garantissent pas l'accès aux droits à la protection sociale.

D'ailleurs en 2012 Pôle emploi a été condamné par la chambre sociale de la Cour de Cassation (arrêt n°10-30892 du 08/02/2012) pour avoir manqué à son obligation d'information et de ce fait avoir privé d'un droit à prestation une demandeuse d'emploi.

Pourtant depuis rien n'a changé : des usagers et usagères mal informés passent régulièrement à côté de leurs droits. Quand un agent ou une agente remet en cause une décision antérieure pour des droits, il ou elle se met à dos l'institution qui considère ces retours en arrière comme coûteux et qui perturbent son fonctionnement normalisé.

Dans les agences les directions n'incite pas à l'information exhaustive sur les droits des usagères et des usagers. Les méthodes et outils imposés aggravent la pression managériale et mettent constamment en porte à faux les collègues, les exposant à la panoplie des sanctions disciplinaires.

C'est ce qui arrive à plusieurs collègues et à des syndicalistes, à des lanceurs et lanceuses d'alerte dans différents secteurs. C'est une volonté claire du gouvernement et du patronat de mettre à genoux le

mouvement social et le système de protection sociale dans son ensemble, de faire taire toute dissonance et de précariser davantage une partie toujours plus grande de la population.

SUD emploi dénonce vivement le défaut d'information, le non-respect des droits, le règne de l'arbitraire à Pôle emploi comme dans beaucoup de secteurs.



Fédération Solidaires SUD Emploi
syndicat.sud@pole-emploi.fr

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://ancien.solidaires.org/CONTRE-LA-REPRESSION-AU-TRAVAIL>